

**DECISION N°0005-2021 DU 11 NOVEMBRE 2021  
PORTANT CONVOCATION DU COLLEGE ELECTORAL POUR L'ELECTION DES  
DELEGUES DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA MUTUELLE GENERALE DES  
FONCTIONNAIRES ET AGENTS DE L'ETAT DE COTE D'IVOIRE AU TITRE DE LA  
MANDATURE 2021-2025**

---

**LE COMITE ELECTORAL NATIONAL DE LA MUTUELLE GENERALE DES  
FONCTIONNAIRES ET AGENTS DE L'ETAT DE COTE D'IVOIRE,**

- Vu** le Règlement n°07/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant réglementation de la mutualité sociale au sein de l'UEMOA et l'ensemble des textes subséquents ;
- Vu** Le décret 73-176 du 27 avril 1973 portant création d'une Mutuelle Générale des Fonctionnaires et Agents de l'Etat de Côte d'Ivoire ;
- Vu** le décret n°2012-588 du 27 juin 2012 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence Ivoirienne de Régulation de la Mutualité Sociale en abrégé AIRMS ;
- Vu** le décret n°2016-506 du 13 juillet 2016 portant organisation du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale ;
- Vu** le décret n°2021-176 du 26 mars 2021 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2021-181 du 06 avril 2021 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2021-190 du 28 avril 2021 portant attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu** l'arrêté n°060/MEPS/CAB du 15 septembre 2021 portant création, attributions, composition et fonctionnement du Comité Electoral National de la Mutuelle Générale des Fonctionnaires et Agents de l'Etat de Côte d'Ivoire (MUGEF-CI) ;
- Vu** l'arrêté n°062/MEPS/CAB du 30 septembre 2021 portant nomination des membres du Comité Electoral National pour le renouvellement des organes de la Mutuelle Générale des Fonctionnaires et Agents

de l'Etat de Côte d'Ivoire (MUGEF-CI) au titre de la mandature 2021-2025 ;

- Vu** les statuts de la Mutuelle Générale des Fonctionnaires et Agents de l'Etat de Côte d'Ivoire (MUGEF-CI) adoptés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 juin 2018 ;
- Vu** le courrier n°00352/MUGEF-CI/CA du 06 juillet 2021, confiant l'organisation du renouvellement des organes de la MUGEF-CI au Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale ;
- Vu** le guide électoral adopté par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 septembre 2021 de la Mutuelle Générale des Fonctionnaires et Agents de l'Etat de Côte d'Ivoire;
- Vu** La décision n°0004-2021 du 11 novembre 2021 portant fixation des lieux et des bureaux de vote pour l'élection des délégués de l'assemblée générale au titre du renouvellement des organes de la MUGEF-CI pour la mandature 2021-2025 ;
- Vu** le procès-verbal de la réunion du Comité Electoral National en date du 11 novembre 2021,

#### **DECIDE :**

**Article 1 :** Le collège électoral de la Mutuelle Générale des Fonctionnaires et Agents de l'Etat de Côte d'Ivoire est convoqué à l'élection des délégués de l'Assemblée Générale pour le renouvellement des organes au titre de la mandature 2021-2025 le samedi 11 décembre 2021.

Le scrutin sera ouvert à huit (8) heures et clos à dix-huit (18) heures, soit dix (10) heures de vote.

**Article 2 :** Pour exercer son droit de vote, l'électeur devra être muni de l'une des pièces suivantes :

- La carte du régime complémentaire obligatoire,
- La carte Ivoir'santé,
- La carte unique et intelligente,
- Un bulletin de solde datant de moins d'un an pour les fonctionnaires en activité,
- Un bulletin de pension pour les fonctionnaires à la retraite.

**Article 3 :** La présente décision abroge toutes dispositions antérieures contraires.

**Article 4 :** Le Secrétaire Général du Comité Electoral National et les Présidents des Comités Electoraux Locaux assurent, chacun en ce qui le concerne, l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de la MUGEF-CI, dans les locaux du siège de la MUGEF-CI et dans ceux des Comités Electoraux Locaux.

Fait à Abidjan, le 11 novembre 2021

**Pour le Comité Electoral National de la  
MUGEF-CI**

**La Présidente**



KONE Colette Epouse KONE  
Administrateur du Travail et des Lois Sociales  
Officier dans l'Ordre National

**Ampliations :**

- |                                           |    |
|-------------------------------------------|----|
| - MEPS (CAB)                              | 01 |
| - MIS (CAB)                               | 01 |
| - MJDH (CAB)                              | 01 |
| - MFPMA (CAB)                             | 01 |
| - Conseil d'Administration de la MUGEF-CI | 01 |
| - Comités Electoraux Locaux               | 33 |